



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du : 27/10/2023 à 18h00

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 Octobre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 22/09/2023
- 2) Approbation de l'assiette des coupes de bois 2024
- 3) Adhésion au pôle santé au travail proposé par le CDG 63
- 4) Gîtes communaux : devenir- location saisonnière ou annuelle
- 5) Questions diverses :
 - Point d'étape desserte forestière

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Colette Guilloud, Ophélie Roux, Philippe Guittard, Martine Chaumet
Absents représentés :	Céline Silberberg a donné pouvoir à Martine Chaumet
Absents non représentés :	Carine Gardet, Jérôme Pellissier
Participants à la réunion :	

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 Septembre 2023 :**

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

2. Approbation de l'assiette des coupes de bois 2024

L'ONF, comme chaque année soumet au Conseil Municipal sa proposition d'état d'assiette des coupes de bois.

Pour la campagne 2024, cette proposition concerne :

La Forêt de Pessade pour un volume de 598 M3 sur la parcelle 3A ; destination prévue « vente sur pied »

La Forêt Pessade / La Martre pour un volume de 360 M3 sur les parcelles 23A, 25U et 9A ; destination prévue « vente sur pied »

La Forêt de Zanières pour un volume de 421 M3 sur les parcelles 2A, 3A, 6U et 9A ; destination prévue « bois façonnée » et « vente de gré à gré ».

M le Maire soumet cette proposition de coupes à délibération :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

3. Adhésion au pôle santé au travail proposée par le CDG 63

En adhérant au pôle santé au travail proposé par le CDG 63, la mairie de Saulzet le Froid bénéficie pour ses agents, de la médecine du travail, de la mise à disposition d'un conseiller en hygiène et sécurité au travail, d'un agent chargé de la fonction d'inspection, d'un ergonome, d'un psychologue du travail, d'un accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique.

Cette convention est valable du 01/01/2024 au 31/12/2026, son coût est de 110 euros par an et par agent.

M le Maire soumet à délibération l'adhésion à cette convention :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

4. Gîtes communaux : devenir- location saisonnière ou annuelle

La commission « Bâtiments et petits patrimoines » s'est réunie le 29/09/2023.

A l'issue des débats qui ont eu lieu lors de cette réunion, la commission propose :

PRIORITE 1 : l'ancienne école

L'appartement au-dessus de l'école est actuellement loué. Certains travaux intérieurs sont nécessaires à cause d'une fuite d'eau qui a causé quelques dégâts au niveau du plancher de la cuisine.

Vincent pourra s'occuper des travaux pendant les mois d'hiver. Il sera proposé aux locataires de déménager dans le petit gîte pendant ces travaux.

De plus, la commune peut bénéficier de financements dans le cadre de la rénovation énergétique de ses bâtiments. Ainsi, il est également proposé de confier la tâche à un bureau d'étude, afin de connaître les solutions les plus adaptées et les moins coûteuses financièrement, pour la commune pour améliorer l'isolation de l'ancienne école.

PRIORITE 2 : Les gîtes communaux

Actuellement loués à l'année, une réflexion est menée afin de remettre les gîtes en location saisonnière. Cela présente un avantage sur le volet financier ainsi que sur la contrainte du niveau de diagnostic de performance énergétique qui ne concerne pas les locations saisonnières.

Quelques travaux de rafraîchissement seront à prévoir. L'objectif de mise en location saisonnière serait les vacances de Pâques 2024.

Les démarches à réaliser sont :

- Demandes de devis pour les travaux,
- Contact d'un label type Gîtes de France
- Prévisionnel de fréquentation afin d'estimer les recettes à réaliser
- Lancer un appel à candidature pour l'embauche d'un agent d'entretien et d'accueil pour les deux gîtes, à temps non complet.

M le Maire soumet au vote pour avis :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

5. Questions diverses

- Point d'étape desserte forestière

Concerne la desserte forestière de Monténard (l'entrée du bois sur 135 ml) : le coût de l'aménagement de cette desserte est de 7500 € HT. Le taux de financement théorique est de 50%. Une partie des dépenses étant plafonnée à 600 € HT, cela ramène le taux de financement réel à 36.36% environ. Le reste à charge pour la section de Zanières serait de 4900 € HT pour 135 ml d'aménagement.

Un point reste à éclaircir concernant le taux de subvention en vigueur. La région ne considère pas les bois sectionaux comme appartement à plusieurs ayants droits. De ce fait, il a été demandé d'éclaircir ce point de droit, car dans le cas contraire, le taux de financement serait de 80% comme initialement annoncé.

- Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie sera célébrée à 11 heures au Monument aux Morts. Elle sera suivie d'un Vin d'honneur offert par la municipalité.

- Recensement 2024

Le recrutement d'un agent recenseur est prévu pour début 2024 afin d'effectuer la mission de recensement de la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 01/12/2023 à 18h.